



2021

Championnat MiniGP Conference cup

VITESSE

REGLEMENT



Gwen GIABBANI

PMS17

10/08/2021

Préambule

Article 1 préambulaire :

Ce manuel a pour but d'établir les règles qui régissent le bon déroulement du Championnat MiniGP Conference cup. Dans un cadre général, le championnat suit les règles générales vitesse 2021 de la FFM sauf celles édictées par les articles de ce manuel.

Tout ce qui n'est pas précisé et autorisé expressément dans ce règlement est interdit.

Ce championnat a pour but de permettre aux plus jeunes d'accéder à la compétition. La Ligue de Normandie et PMS17 tiennent à assurer la formation, l'éducation et l'accompagnement de nos jeunes pilotes durant leurs débuts et la suite de leur carrière.

Nous attendons que chaque participant observe les valeurs du sport que sont le Fair-play, l'honnêteté et la détermination.

MiniGP Conference cup

MiniGP 2021

Art. 1 – DEFINITION

PMS17, la Ligue Motocycliste de Normandie et des motos clubs s'associent afin de favoriser l'accès à la compétition motocycliste vitesse pour les jeunes à partir de 7 ans. Ils mettent en place un championnat MiniGP Grand-Ouest comprenant plusieurs épreuves de vitesse, sous l'égide de la FFM et de la Ligue Motocycliste de Normandie. Le Moto Club Zone rouge organise à l'identique le Championnat MiniGP Sud-Est sur la région sud de la France. De ces 2 championnats est établi un classement national nommé « MiniGP french cup » régi par les règles suivantes.

Art. 2 – CATEGORIES

La série MiniGP Conference cup comprend 3 catégories définies comme suit

MiniGP :

Machines :

- Jusqu'à 65cc 2T à boîte de vitesse.
- 115cc à 160cc 4T monocylindres à boîte de vitesse.
- Moteur électrique de 11 Kw

15cv maximum à la roue arrière.

Les roues sont de dimensions 10'' ou 12''

Réservée aux participants âgés de 9 ans révolus le jour de la manifestation et de 12 ans au 31/12/2021. (Dans le cas où le concurrent a moins de 2 ans de compétition, l'âge limite est de 14ans au 13/12/2021)

MiniGP2 :

Machines :

- Jusqu'à 50cc 2T automatiques
- 80cc à 115cc 4T monocylindres à boîte de vitesse ou automatique.
- Moteur électrique de 8 Kw

12 cv maximum à la roue arrière.

Les roues sont de dimensions 10'' ou 12''.

Réservée aux participants âgés de 7 ans révolus le jour de la manifestation et moins de 9 ans à la date de la première épreuve du championnat. (Dans le cas où le concurrent a moins de 1 an de compétition, l'âge limite est moins de 10 ans à la date de la première épreuve du championnat)

Sur décision du jury de l'épreuve, dans le cas où le nombre de participants dans une catégorie s'avérerait insuffisant, les catégories MiniGP et MiniGP2 sont susceptibles de courir, sans toutefois dépasser le nombre de participants figurant dans l'homologation du circuit.

Si l'âge d'un concurrent ne correspondait pas aux âges mentionnés à l'article 2 de ce règlement, mais qu'il respect les RTS vitesse FFM, ce concurrent pourrait participer à l'épreuve hors classement au Championnat.

Art. 3 – TITRE

Un titre de vainqueur MiniGP Conference Cup sera attribué pour les catégories MiniGP et MiniGP2.

Art. 4 – CONCURRENTS

Les différentes catégories du championnat sont réservées aux pilotes de toutes nationalités titulaires d'une licence :

- NJ1,2,3, 3c ou NCO
- une manifestation(*) délivrée par la F.F.M. pour l'épreuve concernée.

(*) Dans ce cas le participant devra présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an et d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Pour être éligible au classement MiniGP Conference cup, le pilote doit être engagé dans un des deux championnats MiniGP Grand-Ouest ou Sud-Est

Les concurrents mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'un représentant légal ou mandaté.

Pour le MiniGP, un pilote « guest » pourra être nommé par l'organisateur ou PMS17. Ce pilote pourra être en dehors du règlement sur les âges du moment qu'il respect les RTS FFM vitesse. Sa moto n'aura pas de contraintes couleur de plaques et de numéros. Il ne comptera dans aucun classement.

D'autre part les pilotes devront être en possession du C.A.S.M (obligatoire à partir de 12 ans) ou du guidon d'argent à minima pour les moins de 12 ans.

Les licences sont en ligne sur internet sur le site de la FFM, (<http://www.ffmoto.org/>)

POUR CHAQUE PILOTE, IL EST IMPERATIF AVANT CHAQUE EPREUVE DE VALIDER, ET D'IMPRIMER LES LICENCES UNE MANIFESTATION VIA INTERNET.

Art. 5 – REGLES GENERALES

La série d'épreuve MiniGP Conference cup reprend en tous points le règlement général et le règlement technique du Championnat MiniGP Normandie Grand Ouest excepté les modifications citées en annexe de ce règlement..

Le présent règlement énumère les règles utiles à l'établissement d'un classement national.

Art. 6 – CALENDRIER

Les points permettant d'établir le classement MiniGP french cup sont acquis lors des manifestations qui se dérouleront aux dates suivantes dans le cadre des Championnats MiniGP Grand-ouest et MiniGP Sud-Est.

Calendrier pour les catégories MiniGP et MiniGP2			
Date	Lieux	Zone	Organisateur
21 et 22 Aout	Circuit Carole (93)	MiniGP GO	MOTORS EVENTS
11 et 12 Sept.	Circuit d'Alès (30)	MiniGP SE	MOTORS EVENTS
23 et 24 Oct.	Salbris (41)	MiniGP GO	MC SASSAY

Art. 7 – CLASSEMENT

Pour chaque épreuve les points seront attribués aux 15 premiers de chaque manche selon le barème suivant :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}
25	20	16	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Le classement de chaque pilote en MiniGP GO ou MiniGP SE au jour de la finale MiniGP French cup lui octroie des points bonus comme suit.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
15	12	10	8	6	5	4	3	2	1

Le classement MiniGP Conference cup pour les catégories MiniGP et MiniGP2 sera déterminé par le cumul des points obtenus sur l'ensemble des 3 épreuves prévues au calendrier, soit 6 manches.

Sera déclaré Vainqueur celui qui aura cumulé le plus de points au long du championnat.

MiniGP et MiniGP2 :

En cas d'ex-æquo, ceux-ci seront départagés au nombre de places de premier obtenus sur les différentes épreuves et ainsi de suite avec les places de deuxième, troisième etc. Si l'égalité des places est parfaite, le pilote le mieux classé en 2^{ème} manche de la finale de SALBRIS est déclaré vainqueur.

En MiniGP et MiniGP2, tout pilote prenant le départ est classé.

Art. 12 – RECOMPENSES

La société YCF met à disposition des vainqueurs les motos suivantes pour la saison 2022 :

- Vainqueur MiniGP2 – Une moto de type minigp (bientôt disponible au catalogue)
- Vainqueur MiniGP – Une Moto5 FULGUR FLASH

Envi2rouler dote les 3 premiers du trophée MiniGP Conference cup des catégories MiniGP2, MiniGP:

1 ^{er}	– 500 €
2 ^{ème}	– 300 €
3 ^{ème}	– 150 €

ANNEXE 1

Règlementation technique particulière MiniGP Conference Cup

ARTICLE A/6cc - SUSPENSIONS

A/6cc.2 Amortisseur:
Amortisseur libre.